UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-007/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1 de l'Inserm
dans sa séance du 29 au 31 mai 2013 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 25 au 28 juin 2012 ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de quatre ans, une unité mixte de recherche intitulée :

« Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie »

Article 2 : Cette Unité est référencée :

Inserm U 1114

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Hôpital Civil de Strasbourg
1 place de l'hôpital
67000 STRASBOURG

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Strasbourg.

Article 5 : Madame Anne GIERSCH est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA

Le Président de l'Université de Strasbourg

Pr Alain BERETZ

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN
Premier Vice-Président